

# La Charte inter-agences



En adhérant au MLS COTE D'AZUR, je m'engage ainsi que l'ensemble de mes collaborateurs à en respecter les principes et les fondements :

**GÉNÉRALISER** au sein de mon agence l'utilisation du mandat exclusif en mode Inter-Agences pour le bénéfice de mes clients vendeurs.

**COMMUNIQUER** à mes confrères l'intégralité de mes mandats exclusifs dans un délai maximum de 48 heures dès leur obtention.

**VÉRIFIER** la sincérité, la fiabilité et la validité des informations saisies dans le fichier commun.

**PROCÉDER** à une évaluation rigoureuse et sincère des biens proposés à la vente.

**FACILITER** les visites de mes biens par mes confrères et leurs clients.

**PRÉSENTER** à mes clients vendeurs toutes les propositions d'achat provenant des acheteurs de mes confrères.

**PROPOSER** à chacun de mes acheteurs les biens de mes confrères correspondant à ses critères de recherche.

**ACCEPTER** le principe de partage de mes honoraires en cas de réalisation d'une vente en collaboration.

**FORMER** mes collaborateurs et moi-même aux bonnes pratiques de la démarche Inter-Agences.

**RESPECTER** les modes opératoires, les règles de fonctionnement et la déontologie de la démarche Inter-Agences.

**FAVORISER** la généralisation de la démarche Inter-Agences auprès de l'ensemble de mes confrères.

Date & signature du responsable

[Empty box for date and signature]